

ARRETE MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – CONCOURS DE PETANQUE

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande faite le 13 juin 2025 par Monsieur Christian ROUZEAU, Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Albain, qui souhaite organiser un concours de pétanque le samedi 21 juin 2025 sur la place des Sports et Loisirs,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ainsi que des usagers de la route dans le cadre de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : Le samedi 21 juin 2025 de 9h00 à 23h00, la circulation des véhicules sera interdite rue des Ecoliers à hauteur de la place de la Mairie jusqu'à la place Rammersmatt.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la place des Sports et Loisirs.

Article 3 : Le matériel de signalisation sera mis en place par les organisateurs, et sous leur responsabilité.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 16 juin 2025

Mis en ligne le 16/06/2025

Le Maire
Marc DUMONT

